

COUPE DE France EQUIPES

Para-Chanbara

Mercredi 5 février 2020

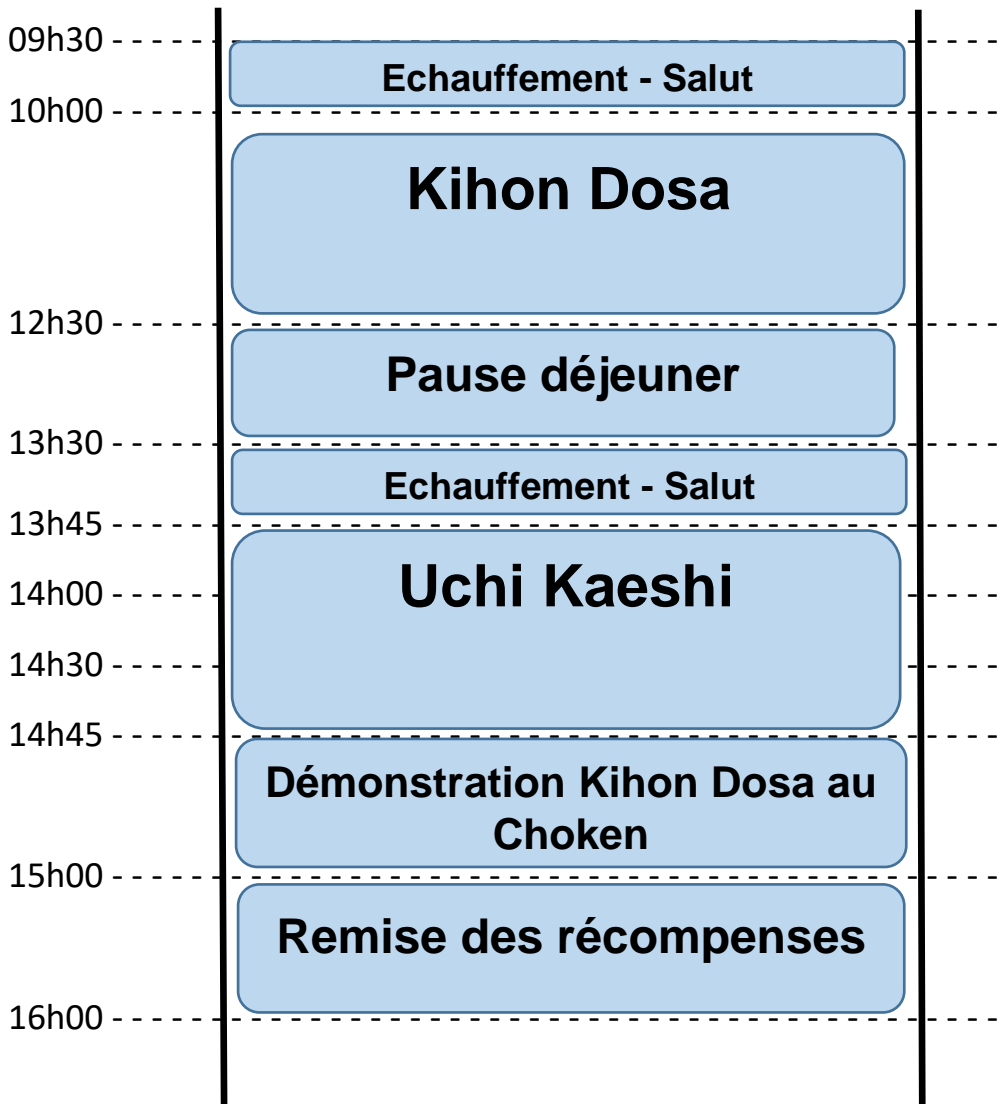
IEM CROIX-ROUGE VILLEPATOUR

22 ROUTE DE COUBERT

77220 PRESLES EN BRIE

Objet : Inscriptions Para-Chanbara

Programme:



Catégories d'armes

Individuels :

Les compétiteurs peuvent s'engager en Kihon Dosa et en Uchi Kaichi :

Uchi Kaeshi	Kodachi
Kihon Dosa	Kodachi

Engagement

Modalités d'inscription.

Les Responsables des clubs peuvent inscrire les équipes de leur club en renvoyant le fichier d'inscription joint en annexe.

Attention :

- les inscriptions seront acceptées jusqu'au **Mercredi 29 janvier 2020**.
- Les inscriptions devront être envoyées au format numérique (Excel) à l'adresse suivante: chanbara.competitions@gmail.com.
- **Un retour par email vous sera envoyé pour confirmer vos inscriptions**

Contrôle des engagements.

Le jour de la compétition **un responsable de club doit se présenter au contrôle des engagements**, dans le délai indiqué dans le programme, afin de procéder à l'engagement et aux vérifications administratives **pour l'ensemble des compétiteurs de son club**.

Les documents obligatoires à présenter par le Responsable du club pour chaque compétiteur sont :

Pour les mineurs :

- **la licence de la saison en cours** (passeport sportif préconisé),

- une autorisation parentale datée et signée, le seul formulaire accepté est disponible en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.cnkendo-dr.com/fichierUploader/file/ADMINISTRATIF/SPORTIF/AUTORISATION%20PARENTALE%20ET%20DECHARGE.pdf>

Pour les majeurs :

- un passeport sportif présentant **un timbre de licence FFJDA/CNK Sport Chanbara** dont celui de la saison en cours.

Informations générales :

1. Equipement obligatoire

- Un Kimono blanc de Sport Chanbara (sans manche) avec tee-shirt à manches longues et de couleur unie (définie par chaque Club). La couleur du tee-shirt doit être la même pour tous les combattants d'un même Club.
- Dans le cas de problématique de port de kimono dû à l'handicap celui peut-être remplacé par une tenue de sport
- La ceinture portée doit représenter le grade détenu en Sport Chanbara et non celui d'un autre Art Martial (le code couleur des ceintures FFJDA doit être respecté).
- Le grade détenu par le sportif doit être visible soit par la tsuba de couleur ou visible sur le fauteuil
- Les pieds sont nus, sauf protection justifiée médicalement et autorisation des arbitres.
- Le port de gants, homologués, est obligatoire sauf pour le Kihon Dosa ou Uchi Kaeshi.
- Seules les armes homologuées pourront être utilisées au cours de la compétition.
- Seuls les casques homologués pourront être utilisés au cours de la compétition. (sauf pour le Kihon Dosa ou Uchi Kaeshi)

Les organisateurs se réservent le droit de vérifier, et d'exclure, l'équipement qui sembleraient litigieux (forme, état d'entretien, poids, taille...).

2. Organisation générale

a) Au cours de toute la durée des compétitions :

Les spectateurs restent dans les gradins et n'encombrent pas les shiaiïjo.

Les encouragements doivent se limiter aux applaudissements.

Une tenue, une attitude et un langage corrects sont de rigueur.

b) En attendant les combats :

Les tableaux et poules seront affichés dès les tirages au sort effectués, visibles et consultables par tous.

En cas de litiges ou de doutes, demander à voir un cadre Fédéral avant le démarrage des combats.

Les combattants se tiennent dans la zone réservée en attendant l'appel de leur nom.

c) Pendant les combats

Pour se rendre sur l'espace de compétition, les combattants passent par les endroits prévus par les organisateurs. Les responsables de clubs, les enseignants, les dirigeants, les parents, les amis n'interviennent pas auprès des arbitres, des commissaires sportifs (tables), ni sur les shiä-jö.
Les instructions données aux arbitres par les Cadres Fédéraux leur permettent de solliciter l'opinion des compétiteurs (et seulement des compétiteurs), lorsque celle-ci est justifiée et que la décision n'est pas unanime.
En cas de litige, aucune intervention extérieure (hormis celle d'un Cadre Fédéral) ne sera tolérée.
Les décisions appartiennent au corps arbitral.

d) Encadrement

Chaque Club participant fournira au minimum une personne pour la tenue des tables et un arbitre (titulaire ou stagiaire).

En effet, pour que les compétitions puissent avoir lieu dans des conditions normales, il en va de la responsabilité de chaque dirigeant de club, de participer à la formation de ces membres.

3. Droit à l'image

Les photos et vidéos réalisées pendant la compétition pourront être utilisées et diffusées uniquement sur les sites officiels du CNK DR Chanbara: YouTube Chanbara France, Facebook Chanbara France, et Instagram Chanbara France.
D'autre part, quelques photos pourront être utilisées, avec l'accord préalable des pratiquants, dans les dossiers de presse.

4. Moyens technique et restauration

- Chaque centre ou personne devra emmener leur repas pour le midi (Sportif et accompagnants)
 - Aucune aide « technique » ou de soin ne sera apporté par le corps médical du centre IEM Villepatour, il appartient à chacun des centres de se prémunir des soins de leurs résidents